

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_15-DE
Reçu le 15/07/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mardi 30 juin 2026
DELIBERATION n°2026_06_15**

**SYNDICAT MIXTE EAU 17 – ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	46	49	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas (a reçu pouvoir de Emilie YVON), DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien, DUFAITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : LECOURT Patrick			
Absents : MARCHAND Pierre-François, ROUFFET Laurent			

Secrétaire de Séance : Micheline BERNARD	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 24 juin 2026	Télétransmission en préfecture le : 15 JUL. 2026 n°: 017-200041614-20260630-2026_06-15-DE
Affichage de la convocation le : 24 juin 2026	Date de publication sur le site Internet : 20 JUL. 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_15-DE
Reçu le 15/07/2026

SYNDICAT MIXTE EAU 17 – ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 5211-1 et L. 5711-1,

Vu l'article L. 5711-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes fermés et l'article L. 5721-1 et suivants du CGCT pour les syndicats mixtes ouverts,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

Vu les arrêtés préfectoraux du 31 octobre 2019 portant sur le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et sur la modification des statuts du Syndicat Eau 17 et l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté du 31 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat Eau 17,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud notamment ses compétences « Eau » et « Assainissement »,

Vu la délibération 2026_05_07 du Conseil Communautaire du 05 mai 2026 portant élection des représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud à EAU17,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-11 portant délégation de fonctions de **Monsieur Steve GABET**, Vice-Président en charge de la préparation et du suivi des dossiers dans les domaines suivants :

- La politique environnementale de la Communauté de Communes : eaux, milieux naturels et biodiversité
- GEMAPI
- Eau potable – assainissement
- Zones inondables
- Espaces Naturels et Sensibles
- Marchés publics
- Informatique

Considérant la situation d'incompatibilité constatée de Monsieur Fabrice GAYOT en qualité de délégué suppléant,

Considérant que les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue au premier et second tour et à la majorité relative au troisième tour si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après les deux premiers tours du scrutin. En cas d'égalité le plus âgé est élu (renvoi à l'article L. 2122-7 CGCT),

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président,

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_15-DE
Reçu le 15/07/2026

Monsieur Steve GABET, Vice-Président en charge de de la préparation et du suivi des dossiers relatif à l'eau et l'assainissement indique que le syndicat mixte EAU17 assure un service public de l'eau potable et de l'assainissement fiable et de qualité. Il s'occupe de moderniser et renouveler les réseaux, d'accompagner ses abonnés, les collectivités et les agriculteurs vers une gestion durable de la ressource, et participe à l'éducation à l'environnement en sensibilisant les publics (scolaires, habitants, professionnels).

Monsieur Steve GABET explique que le syndicat a signalé une situation d'incompatibilité concernant la désignation de Monsieur Fabrice GAYOT en qualité de délégué suppléant.

En effet, conformément aux dispositions applicables aux syndicats mixtes, les agents employés par un syndicat ou par l'une de ses structures ne peuvent être désignés comme représentants au sein de son comité syndical. La RESE constituant une régie dépourvue de personnalité juridique distincte d'EAU 17, ses agents sont assimilés à des agents du syndicat et ne peuvent, à ce titre, exercer un mandat de délégué au comité syndical.

Monsieur Steve GABET invite donc à la désignation d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté de Communes Aunis Sud pour siéger à EAU 17

Il fait part de la candidature **Monsieur Olivier JOUANNEAU** élu communautaire, déposée lors du bureau communautaire du mardi 9 juin dernier.

Monsieur Steve GABET demande s'il y a d'autres candidatures à enregistrer.
Aucune autre candidature n'est déposée.

Ces explications données, **Monsieur le Président** propose à l'assemblée de procéder à l'élection de ce délégué.

Le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit **Monsieur Olivier JUANNEAU, délégué suppléant** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte EAU17,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Monsieur le Président transmettra cette délibération au Président du Syndicat Mixte EAU17.

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_15-DE
Reçu le 15/07/2026

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 7 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Michellne BERNARD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application Internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.